



Nombre de membres du Conseil :	19
Nombre de Conseillers en exercice :	19
Conseillers présents :	16

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er.03.2016

L'an deux mille seize, le premier mars, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

M. André ARZALIER, Maire, préside la séance.

PRESENTS : ALEXANDRE Chantal, ARZALIER André, AUBOUSSIER Catherine, BAYLE Rachel, BOISSIE Mickaël, CHOPARD Manon, CLOZEL Jean-Paul, DESBOS Philippe, DESZIERES Josette, EIDUKEVICIUS Catherine, FARGE Myriam, FERREYRE Gérard, GARDON Jean, JOLIVET Alain, ROBERT Chantal, SOZET Dominique.

ABSENTS EXCUSES : BOUCHER Pascal (procuration à CHOPARD Manon), BOUVET Laurent (procuration à ROBERT Chantal), SAINTSORNY Chantal (procuration à DESZIERES Josette).

Date de la convocation : 22.02.2016

I - QUORUM

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

II - SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil de désigner Mademoiselle Manon CHOPARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ELIT Mademoiselle Manon CHOPARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

MAIRIE : ☎ 04.75.08.09.79

Fax : 04.75.08.77.42 - E-mail : mairie : mairie@saint-jean-de-muzols.fr

Conseil Municipal correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à Monsieur le Maire 1.03.2016
2-4 Chemin de Martinot - 07300 SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

III - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 25.01.2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte-rendu de la séance des 25.01.2016.

III bis - MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

* rajouter les délibérations suivantes :

- Isolation sous-sol Ecole Maternelle – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016,
- Travaux d'adduction d'eau potable secteur La Rochette – Convention avec le Syndicat des Eaux Cance-Doux,
- Travaux de confortement de la Digue du Doux – Autorisation de signature marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE de rajouter les délibérations suivantes :
- Isolation sous-sol Ecole Maternelle – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016,
- Travaux d'adduction d'eau potable secteur La Rochette – Convention avec le Syndicat des Eaux Cance-Doux,
- Travaux de confortement de la Digue du Doux – Autorisation de signature marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre.

IV – ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

OBJET : N° 0008 TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (IOP) – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la loi de finances 2016, une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI) a été créée. Elle est composée de deux enveloppes :

1) 500 M€ sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les Communes et intercommunalités.

2) 300 M€ sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la redynamisation et le développement des bourgs-centres.

M. le Maire rajoute que les projets doivent pouvoir démarrer dans des délais rapprochés et en tout état de cause avant la fin de l'année 2016 pour se terminer courant 2020 au plus tard.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ce nouveau fonds pour les travaux de mise aux normes des Etablissements Recevant du Public (ERP) :

- Espace Noël PASSAS (2^{ème} catégorie),
- Eglise (3^{ème} catégorie),
- Gymnase Place du Marché (3^{ème} catégorie),
- Halle Multisports & Vestiaires de Foot de Varogne (3^{ème} catégorie),
- Ecole Elémentaire Louise Michel (5^{ème} catégorie),
- Mairie (5^{ème} catégorie),
- Médiathèque, Centre Infocom et Salles de réunion Les Vignes (5^{ème} catégorie),
- Tennis : vestiaires et sanitaires (5^{ème} catégorie),
- Salle Communale de Lubac (5^{ème} catégorie),
- Ecole Maternelle René Cassin et cantine scolaire (5^{ème} catégorie),

et des Installations Ouvertes au Public (IOP) :

- Boulodrome : local et terrains de jeux,
- Cimetière : sanitaires et terrain.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 0056 en date du 24 septembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP),

Considérant que les travaux de mise aux normes d'accessibilité sont éligibles aux priorités définies pour bénéficier du nouveau fonds de soutien à l'investissement public local (mise aux normes des équipements publics pour l'enveloppe consacrée à de grandes priorités d'investissement),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le programme de travaux d'un coût estimatif global de 81 461,83 € HT,
- SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local au taux maximum,
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- S'ENGAGE à engager les travaux avant le 31 décembre 2016,
- S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement des budgets 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents utiles.

OBJET : N° 0009 ISOLATION SOUS-SOL ECOLE MATERNELLE – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la loi de finances 2016, une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI) a été créée. Elle est composée de deux enveloppes :

1) 500 M€ sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les Communes et intercommunalités.

2) 300 M€ sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la redynamisation et le développement des bourgs-centres.

M. le Maire rajoute que les projets doivent pouvoir démarrer dans des délais rapprochés et en tout état de cause avant la fin de l'année 2016 pour se terminer courant 2020 au plus tard.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ce nouveau fonds pour les travaux d'isolation du sous-sol de l'Ecole Maternelle René Cassin.

Considérant que ces travaux d'isolation sont éligibles aux priorités définies pour bénéficier du nouveau fonds de soutien à l'investissement public local (rénovation thermique pour l'enveloppe consacrée à de grandes priorités d'investissement),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le programme de travaux d'un coût estimatif de 13 640.00 € HT,
- SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local au taux maximum en plus des Certificats d'Economies d'Energie et de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux dont pourrait bénéficier la Collectivité,
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- S'ENGAGE à engager les travaux avant le 31 décembre 2016,
- S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget 2016,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents utiles.

OBJET : N° 0010 ARROSAGE INTEGRE DU TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la loi de finances 2016, une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI) a été créée. Elle est composée de deux enveloppes :

1) 500 M€ sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les Communes et intercommunalités.

2) 300 M€ sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la redynamisation et le développement des bourgs-centres.

M. le Maire rajoute que les projets doivent pouvoir démarrer dans des délais rapprochés et en tout état de cause avant la fin de l'année 2016 pour se terminer courant 2020 au plus tard.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ce nouveau fonds pour les travaux d'irrigation du terrain d'honneur de football.

Considérant que ces travaux sont éligibles aux priorités définies pour bénéficier du nouveau fonds de soutien à l'investissement public local (rénovation d'équipements sportifs municipaux liés aux services publics pour la seconde enveloppe consacrée au soutien à l'investissement des bourgs-centres),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le programme de travaux d'un coût estimatif de 21 150.00 € HT,
- SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local au taux maximum,
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- S'ENGAGE à engager les travaux avant le 31 décembre 2016,
- S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget 2016,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents utiles.

OBJET : N° 0011 ISOLATION SOUS-SOL ECOLE MATERNELLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire indique que dans le cadre du programme d'économie d'énergie de l'Ecole Maternelle René Cassin, il est prévu l'isolation de la dalle de la cave.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 13 640.00 € HT.

	Montant en Euros
<u>TRAVAUX</u>	
Isolation en rénovation du plancher bas	13 640.00
TOTAL GENERAL H.T.	13 640.00
TOTAL GENERAL TTC	16 368.00

Ce projet peut faire l'objet d'un financement au titre de 2016 dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Catégorie 4 – Accès aux services publics de proximité – Action 4.3 – Locaux scolaires et assimilables du 1^{er} degré suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
TRAVAUX D'ISOLATION SOUS-SOL ECOLE MATERNELLE**

Origine du financement	Montant (HT)	Taux
État : «Fonds de soutien à l'investissement public local»	Non défini	Non défini
«Fonds Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux»	4 092 Euros	30 %
Objectif 54 : «Certificats d'Economie d'Énergie»	4 619 Euros	-
Financement communal	Solde	-
TOTAL	13 640.00 Euros	-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet présenté,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat, au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au taux maximum,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents utiles.

OBJET : N° 0012 TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE SECTEUR LA ROCHETTE – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES EAUX CANCE-DOUX

RAPPORTEUR : Gérard FERREYRE

Le rapporteur indique que la Commune effectue actuellement des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement «secteur de La Rochette».

Parallèlement, des travaux de restructuration et de renforcement du réseau d'Adduction d'Eau Potable (A.E.P.) vont être entrepris par le Syndicat des Eaux Cance-Doux pour permettre de renforcer et restructurer le réseau.

Ces travaux consistent en la fourniture et la pose en tranchée de 300 mètres de canalisation en fonte de 060mm, 1 000 mètres de canalisations en PEHD de petits diamètres, la fourniture et la pose de la robinetterie, la reprise de 65 branchements particuliers, l'adaptation au réseau existant et la mise en service des ouvrages nouveaux.

L'opération consiste en du renouvellement coordonné avec des travaux d'assainissement et de revêtements conduits par la Commune.

Le Syndicat des Eaux Cance-Doux réaliserait l'ensemble de l'opération de canalisations, y compris le renouvellement de tous les branchements et le déplacement des compteurs d'abonné sur le domaine public. Il effectuerait les réfections de chaussées (fondation et revêtement) en dehors de la zone intitulée «emprise chaussée exécutée par la Commune».

Le Syndicat des Eaux Cance-Doux ne prend pas en charge les poteaux incendie ainsi que les branchements nouveaux.

La Commune se chargerait, si besoin, de l'obtention des autorisations de passage en terrains privés pour le compte du Syndicat (excepté sur les branchements existants).

Les modalités d'exécution et de financement de cette opération, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux Cance-Doux, sont précisées par une convention à intervenir avec le syndicat.

Le rapporteur propose donc d'autoriser M. le Maire à signer la «convention de coordination et de participation» avec le Syndicat des Eaux Cance-Doux dans le cadre des travaux d'Adduction d'Eau Potable du «secteur de La Rochette».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE M. le Maire à signer la «convention de coordination et de participation» avec le Syndicat des Eaux Cance-Doux dans le cadre des travaux d'Adduction d'Eau Potable du «secteur de La Rochette».

**OBJET : N° 0013 TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA DIGUE DU DOUX –
AUTORISATION DE SIGNATURE MARCHE COMPLEMENTAIRE AU MARCHE DE
MAITRISE D'ŒUVRE**

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire indique que dans le cadre des travaux de confortement de la Digue de Saint-Jean-de-Muzols, il convient de conclure un marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre avec la société ARTELIA Eau et Environnement pour la reprise de l'étude pour une protection des biens et des personnes face à une crue bi centennale.

Le montant des honoraires se décomposerait comme suit :

- étude de deux scénarios d'aménagement des déversoirs de la Digue du Doux :	16.149,75 € HT
- reprise du dossier règlementaire dit «Loi Eau» et du dossier de Projet :	4.368,75 € HT
TOTAL	20.518,50 € HT

Vu la nécessité de réaliser une étude complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE M. le Maire à signer le marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre avec la société ARTELIA Eau et Environnement – 6 rue de Lorraine – 38130 ECHIROLLES, à hauteur de 20.518,50 € HT, concernant la reprise de l'étude pour une protection des biens et des personnes face à une crue bi centennale, dans le cadre des travaux de confortement de la Digue de Saint-Jean-de-Muzols.

V – COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Travaux mise en séparatif réseaux d'assainissement La Rochette

Les travaux ont commencé semaine 6 (8 au 12/02/2016) et suivent leur cours.

Dates à retenir :

- Vendredi 4 mars : carnaval des écoles,
- Lundi 21 mars au lieu du lundi 7 mars : CCAS à 18 h 30.

La séance est levée à 19h10.

Le Maire,

André ARZAILIER

